

L'hon. M. MITCHELL: Que dire de Rotterdam?

M. GRAYDON: En voyant les ruines de ce célèbre Reichstag où, sous son portique même, deux soldats russes, se livraient au commerce clandestin d'articles divers avec dix ou quinze Allemands, on ne pouvait s'empêcher de songer que si Hitler, du lieu où il est maintenant, pouvait être témoin de ces choses, il comprendrait que les temps ont changé et que l'époque où il lançait ses défis à l'univers s'est transformée en une ère où s'accroissent les paroles de l'*Elegy* de Grey, écrites dans un cimetière de compagnie: "The paths of glory lead but to the grave" (les sentiers de la gloire aboutissent à la tombe).

Je m'excuse d'avoir mentionné ces impressions personnelles, mais il est une chose qui m'a particulièrement frappé, et qui restera gravée dans ma mémoire. Après avoir constaté toute cette dévastation indescriptible, nous rencontrions un petit caporal anglais dont la maison avait été bombardée en 1940 et de nouveau en 1941. Quelqu'un du groupe ayant fait remarquer que c'était là, à Berlin, un spectacle désolant, le petit caporal répondit en un bon anglais que je ne saurais imiter: "Ces bougres-là l'ont voulu et ils en ont eu pour leur argent, n'est-ce pas?" Voilà qui indique, je crois, les sentiments de revanche que nourrissent les gens qui avaient tant souffert par la faute de ceux qui souffrent les affres de la défaite. Si l'on en juge par les sentiments de ceux qui connaissent le problème allemand (je ne parle pas des Allemands eux-mêmes), l'une des idées maîtresses qu'ont émises les personnes avec qui nous avons conversé ici et là est celle-ci: si l'on veut que la nouvelle Allemagne ne constitue pas une menace pour les autres pays du monde, il faut faire plus que ce que renferment les propositions canadiennes. Il faut inculquer aux enfants allemands une nouvelle conception de la vie et leur expliquer ce que sont au juste la démocratie et la paix.

A mon avis, l'une des plus grandes lacunes des propositions canadiennes est l'absence de toute allusion à la façon dont on entend traiter le peuple allemand au point de vue éducatif. La déclaration de Potsdam renferme ces mots, que n'y ont pas insérés les Allemands ni les Canadiens, mais les représentants des Quatre Grands. Voici donc leur objectif, tel qu'on le relève dans la déclaration en cause:

L'intention des Alliés n'est pas de détruire le peuple allemand ni de le réduire à l'esclavage, mais de lui fournir l'occasion de se préparer au rétablissement éventuel de sa vie sur une base démocratique et pacifique. Si ses efforts tendent résolument à cette fin, il pourra, éventuellement, reprendre sa place parmi les peuples libres et pacifiques du monde.

Voici, monsieur l'Orateur, la lacune la plus évidente des propositions canadiennes. Tout règlement doit comporter l'instruction dans le sens des principes démocratiques, car, à mon avis (qui semble être aussi celui de gens beaucoup mieux renseignés que moi), c'est là la pierre angulaire d'une paix durable. Tel est le sentiment de ceux qui sont le plus au courant de la situation.

Une dernière observation relativement aux propositions de paix avec l'Allemagne. Je crois que le Canada, une fois de plus, a soumis trop tard ses propositions relatives à l'Allemagne. Si, comme je le crois, elles ont quelque valeur, notamment en ce qui concerne le statut international, on aurait dû les formuler avant que les Quatre Grands eussent arrêté leurs dispositions en vue de la discussion des traités de paix à Moscou. Les suppléants spéciaux ne furent saisis des propositions du Canada que le 30 janvier dernier, soit trop tard pour leur accorder l'attention qu'elles méritaient, car, la question avait déjà pris corps à ce moment-là. Cela explique, en partie, la situation relativement à nos propositions dans le cas de l'Allemagne.

Je passe maintenant aux propositions du Canada au sujet du traité de paix avec l'Autriche. Sans vouloir blesser le Gouvernement, je puis dire (et je suis loin d'exagérer) que ces propositions ne sont guère plus qu'une petite dissertation inoffensive sur les affaires internationales. Ce n'est pas, comme dans le cas des propositions relatives à l'Allemagne, un mémoire précis, vigoureux et utile. Le Gouvernement nous dira-t-il pourquoi il s'est écoulé vingt-six jours entre la remise de nos propositions au sujet de l'Allemagne et celle de notre mémoire sur l'Autriche, étant donné que les suppléants spéciaux réunis à Londres n'étudiaient pas le cas allemand avant le cas autrichien, mais examinaient les deux simultanément?

Ce qui est effectivement arrivé, et je regrette qu'il en ait été ainsi car j'estime que le prestige du Canada en a souffert jusqu'à un certain point, c'est que notre mémoire relatif à l'Autriche est parvenu aux suppléants spéciaux au moment où ils s'apprétaient à rentrer dans leurs pays. Ils l'ont reçu une journée seulement avant d'avoir terminé leur travail à Londres. La question peut être exposée d'une façon bien simple. Ou nous nous intéressons au traité de paix avec l'Autriche, ou ce règlement ne présente pour nous aucun intérêt. Je crois que nous nous y intéressons, et s'il en est ainsi, je suis bien convaincu que nous aurions dû présenter nos observations en même temps que celles que nous avons formulées à l'égard de l'Allemagne. Si nous n'étions pas intéressés, nous n'aurions dû présenter